

**PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **18 décembre** à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Luc MUCHA.

Date de convocation : le 15 décembre 2025.

PRÉSENTS : MUCHA Jean-Luc - GOUL Francis - ROBERT Claudette - BARRIÈRE Renaud - TERRAL Marie-Claude - ALAUX Frédéric - MARTIN-DUPONT Frédéric - PROD'HOMME Marie-Madeleine - ZEEMAN Klaas - CARRILLO Geneviève.
SECRÉTAIRE : Mme TERRAL Marie-Claude.

ORDRE DU JOUR :

1. **Souscription à l'offre GEOPTIS**
2. **Budget d'investissement : Autorisation pour 2026 d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25% de l'année 2025**
3. **Devis extension columbarium**
4. **Devis panneau pocket**

Questions diverses

1.4.3 : AUTRES TYPES DE CONTRATS - SERVICES / 023-2025

1. Tableau de classement des voies communales par GEOPTIS du Groupe La Poste :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société GEOPTIS, du groupe La Poste, propose de réaliser un travail de comptage de longueur des voies communales du domaine public et domaine privé.

Cet inventaire pourra être déposé en Préfecture afin de solliciter le recalcul de la Dotation Solidarité Rurale auprès des services de l'Etat.

Le montant final du coût de la mission dépend du nombre total de communes de Fumel Vallée du Lot adhérent à ce dispositif. Cela représente pour notre commune un coût total de **2.961,00€ H.T soit 3.553,20€ T.T.C.**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Où à l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'une mise à jour du tableau de classement des voies communales (privées et publiques),
- **ACCEPTE** le devis N°20251106-151618401 pour un montant de **2.961,00 € H.T soit 3.553,20€ T.T.C** présenté par GEOPTIS du Groupe La Poste.
- **DECIDE** de porter cette dépense au Budget 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

7.1 - DECISIONS BUDGETAIRES / 024-2025

2. Budget Communal: Autorisation d'ouverture anticipée de crédits en section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 :

Afin de maintenir les investissements de la collectivité au début de l'année 2026, il est proposé une ouverture anticipée des crédits en section d'investissement.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour la section d'investissement, l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise qu'en dehors des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéances avant le vote du budget, une autorisation du Conseil Municipal est obligatoire pour procéder à des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2026, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires.

Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédits d'investissement pour 2026 à hauteur de 25% des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2025, hors remboursement de la dette, hors restes à réaliser et opérations d'ordre.

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2026, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

N° Opération	Article	Désignation	B.P. 2025	25%
526	2138	Construction Café communal et petite épicerie	384.168,00 €	96.042,00 €
			443.915,78 €	110.978,95 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Où à l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **AUTORISE** des dépenses d'investissement de la Commune à hauteur de 25% des crédits d'investissement votés au titre de l'année 2025.
- **APPROUVE** l'ouverture anticipée des crédits en investissement au titre du budget 2026 selon la ventilation présentée ci-dessus.

6.1.2 : CIMETIETE / 025-2025

3. Cimetière : Devis pour une extension du columbarium :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal la nécessité d'agrandir le columbarium qui ne dispose plus de case libre à ce jour.

Monsieur le Maire décrit le nouvel emplacement pour cet agrandissement et expose la nécessité de créer une dalle en béton pour y accueillir le columbarium.

Monsieur le Maire présente deux devis :

- Devis N°2025-50 de la Société Maçonnerie Neuf et Rénovation pour la création d'une dalle et de la bâtisse pour un montant de 4.870,00 € H.T soit 5.844,00€ T.T.C.
- Devis N°DIF250388 des Pompes Funèbres Gracia & Fils pour la pose de 6 portes pour un montant de 716,67€ H.T soit 860,00€ T.T.C.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Oui à l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis N°2025-50 de la société Maçonnerie Neuf et Rénovation pour un montant de 4.870,00€ H.T soit 5.844,00€ T.T.C,
- **ACCEPTE** le devis N°DIF250388 des Pompes Funèbres Gracia & Fils pour un montant de 716,67€ H.T. soit 860,00€ T.T.C,
- **DECIDE** d'inscrire les dépenses d'investissement à l'article 2138 – Opération 527,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

1.4.3 : AUTRES TYPES DE CONTRATS – SERVICES / 026-2025

4. Adhésion à l'application « Panneau Pocket » :

Monsieur le Maire présente le service d'information à la population « Panneau Pocket », une application qui permet aux citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de la commune sur leur smartphone ou tablette.

Cette application est un complément d'information au site internet de la commune, à la messagerie, et à l'affichage en mairie.

Du fait que la commune soit adhérente à l'association des maires ruraux, nous obtenons une remise, soit 130,00€ / an.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Oui à l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer à l'application « Panneau Pocket ».
- **DECIDE** d'opter pour l'abonnement d'un an à 130,00€
- **DECIDE** de porter cette dépense à l'article 6135.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

7.10 : DIVERS / 027-2025

5. Achat d'un PC Portable de marque LENOVO :

Monsieur le Maire expose :

La secrétaire de mairie est employée par la commune de Masquières et par celle de Thézac.

Le volume horaire est sensiblement le même dans les deux communes.

Il s'avère nécessaire que le secrétariat soit doté d'un PC portable.

Monsieur le Maire propose de participer au financement du PC portable à hauteur de 50%.

Le devis est de 624,26€ H.T soit 749,14€ T.T.C.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Oui à l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation à l'achat d'un ordinateur portable de marque LENOVO à hauteur de 50%, soit 312,13€. La mairie de Masquières établira une facture de ce montant.
- **D'INSCRIRE** la dépense au budget 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Questions diverses :

- **Bulletin municipal :**

Le bulletin municipal sera distribué à compter du 15 janvier 2026.

- **Cérémonie des vœux :**

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 23 janvier 2026 à 19h00 à la salle des fêtes de Thézac.

La séance du conseil municipal du 18 décembre est clôt à 21h30.

**Fait et délibéré les jour, mois et an.
Ont signé au Registre les membres présents**

MUCHA Jean-Luc

GOUL Francis

ROBERT Claudette

TERRAL Marie-Claude

MUCHA Sandrine

BARRIÈRE Renaud

ALAUX Frédéric

MARTIN-DUPONT Frédéric

PROD'HOMME Marie-Madeleine

CARRILLO Geneviève